

grément des touristes et parce qu'ils sont les rendez-vous préférés de la population canadienne. Inutile pour moi de dire que les deux divisions sont loin d'envisager la question sous le même angle. Le commissaire des parcs est d'avis que nous devrions nous abstenir absolument d'exploiter les chutes d'eau qui se trouvent dans les limites de nos parcs nationaux. Maintenant, je l'avoue en toute franchise, je n'ai pas d'opinion arrêtée sur cette question. Je suis un fervent admirateur de la beauté des paysages, si bien que l'été dernier, lorsque cette question était à l'ordre du jour, j'ai refusé la demande de la Calgary Power Company de relever le niveau du lac Minnewanka. Quiconque est allé à Banff sait que le lac Minnewanka est situé à quelques milles du centre de la partie la plus attrayante du parc. La Calgary Power Company a déjà une concession sur ce lac; la compagnie a déjà élevé le niveau du lac et, l'année dernière, elle a réclamé le privilège de le relever encore de dix à quinze pieds. Après avoir examiné la question, j'en suis venu à la conclusion que cette entreprise détruirait absolument la beauté du paysage qu'offre ce lac en particulier. Il est situé tout près de l'endroit que fréquentent tous les touristes qui viennent visiter le parc. Or, il est évident que si nous tenons à retirer des bénéfices sur les sommes que nous avons placées pour l'établissement de nos parcs nationaux, nous devons continuer à les maintenir dans un état aussi attrayant que possible. Voilà pourquoi j'ai refusé la demande de la compagnie. Plus tard, la compagnie réclama le privilège de relever le niveau des lacs Spray. Je n'ai jamais visité ces lacs. Ils sont situés de l'autre côté de la ville de Banff. Je ne suis pas ingénieur et, par un simple examen de la carte, je ne suis pas en mesure de dire quelle serait la conséquence du relèvement du niveau des lacs Spray. Cependant, il s'agit d'une entreprise assez coûteuse. De fait, elle coûterait des sommes plus considérables que la compagnie ne serait justifiée de déboursier pour le présent, étant donné la quantité de force motrice dont elle pourrait disposer. Mon honorable ami de Calgary est très au fait de la question à mon avis. Il représente la ville qui est la plus essentiellement intéressée à cette entreprise et, si j'ai bien compris, les autorités civiques de Calgary s'opposent à l'octroi de ce privilège. Je suis parfaitement désintéressé en toute cette affaire. Je désire savoir quel effet aurait l'exécution de ce projet sur les beautés panoramiques du parc et de quelle façon elle influerait sur le niveau de la rivière qui traverse la ville. En effet, si l'on retire de fortes quantités d'eau de la rivière, surtout pendant l'hiver, elle sera réduite aux proportions d'un cours d'eau insignifiant pen-

250

dant la plus grande partie de l'été, en attendant que le réservoir soit rempli. Le réservoir est très étendu, à ce que j'en puis juger par la consultation des cartes et des plans; cependant, à moins d'avoir visité les lieux, personne n'est en mesure de se former une juste opinion sur cette question.

Je suis d'accord avec mon honorable ami qu'il serait exorbitant de vouloir prétendre que les chutes d'eau du parc ne seront pas utilisées pour les besoins de cette vaste région qui englobe toutes les montagnes Rocheuses. Mais, d'autre part, nous devons voir à préserver les beautés panoramiques du parc. Toutes les précautions raisonnables devraient être prises afin de ne pas gâter les magnifiques paysages qu'offrent nos parcs nationaux qui, non seulement attirent de nombreux touristes, mais servent de rendez-vous à une bonne partie de la population canadienne.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'augmentation qu'accuse le crédit en question est réellement alarmante; je ne vois pas pour quelle raison il reçoit l'assentiment tacite de mes honorables amis qui ont dénoncé l'adoption des deux tiers de ce crédit tout dernièrement. Au cours des deux dernières années, ce crédit accuse une augmentation d'environ 20 p. 100. A quelle fin emploie-t-on toutes ces sommes? A quoi passent ces énormes augmentations? Je me rends compte aussi bien que qui que ce soit de la valeur de nos parcs, je le crois. De fait, j'ai fait une lutte assez ardue en leur faveur contre les témoins silencieux de l'adoption du crédit en discussion. Cependant, je tiens à savoir à quelles fins sont destinées ces nouvelles sommes?

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami était absent l'autre soir, je le pense, lorsque ce crédit a été discuté passablement à fond. L'item est resté en suspens à la demande de l'ex-ministre des Finances, afin que mon très honorable ami eût la chance de prendre part au débat. Le crédit accuse une augmentation considérable. Une des plus fortes augmentations est due à ce que le Pacifique-Canadien qui exploitait les mines du voisinage de Banff cesse de les exploiter. Voilà pourquoi nous sommes incapables d'obtenir de son outillage l'éclairage électrique qu'il nous fournissait auparavant et qu'il nous faudra construire une nouvelle installation d'éclairage électrique. Elle va coûter \$150,000 ou peut-être près de \$200,000 avec tous ses accessoires. Nous n'avons pas capitalisé les frais relatifs aux parcs. Vu que toutes les recettes courantes sont absorbées pour les dépenses, il faut prendre la différence sur le crédit annuel. On peut en dire autant par rapport à la petite ville de Canmore, les conditions antihygiéniques qui